

## Charte associative

Principale faîtière cantonale d'EMS en termes de collaborateurs et de bénéficiaires, l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA) regroupe les institutions médico-sociales à but non-lucratif.

Pôle d'expertise centré sur les besoins d'aujourd'hui et de demain, l'ANEMPA est l'interlocuteur de référence dans le domaine de la personne âgée en milieu institutionnel au sens large. Partenaire cantonal prépondérant, l'association contribue aux réflexions et aux politiques liées aux enjeux de la prise en charge des personnes âgées favorisant le maintien à domicile. Dans ce cadre, elle s'attache à défendre et à promouvoir la qualité et les spécificités de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement médico-sociaux.

Signataire de la convention collective de travail du domaine de la santé neuchâtelois et membre de Curaviva Suisse (association nationale des homes et institutions sociales), l'ANEMPA s'inscrit dans un réseau d'échanges et d'actions au niveau cantonal et national.

### Rôles

Le rôle intrinsèque de l'ANEMPA est le soutien apporté à ses institutions membres. Forte de leurs engagements résultant de la présente charte, l'association fonde son action sur leurs connaissances et compétences, mises en œuvre au travers d'une organisation dédiée. Les principaux axes de l'action associative sont :

**Informier.** L'association assure une veille et un suivi des informations concernant l'activité médico-sociale. Elle constitue un lien entre les institutions membres, dont les échanges sont favorisés et renforcés, et face aux interlocuteurs externes.

**Représenter.** L'association est la voix collective des institutions membres vis-à-vis des autorités politiques et administratives, des acteurs du réseau socio-sanitaire cantonal et supra-cantonal, des médias et de la population.

**Développer.** Inscrite dans une dynamique d'innovation, l'association conçoit et met en œuvre des actions et mesures communes utiles au fonctionnement des institutions membres, ainsi qu'à la qualité et à la visibilité de leurs prestations.

**Coordonner.** L'association organise les travaux de réflexion, de conception, d'argumentation et d'élaboration qui sous-tendent son action. Gérant les organes nécessaires à la concrétisation des opinions et outils associatifs, elle se fonde sur la mise en commun et le travail en réseau.

### Valeurs

Dictés par une volonté d'efficacité, de bonne gouvernance et de crédibilité, les fondements de l'association sont :

**La coopération.** Action associative basée sur la transparence, la diligence et la cohérence.

**La cohésion.** Action associative alimentée par des interactions s'inscrivant dans un esprit de solidarité et de collégialité.

**La complémentarité.** Action associative combinant la préservation d'une forme d'équité entre les institutions membres et la valorisation de leur riche diversité qui fait la force collective.

**L'implication.** Action associative pouvant s'appuyer sur l'engagement de chaque institution membre à contribuer aux buts poursuivis collectivement.

**La convivialité.** Action associative fondée sur un fonctionnement et des relations de proximité, ainsi que sur l'échange, le partage et le respect.

L'ANEMPA et ses institutions membres s'engagent à remplir les missions, dans le respect de ces valeurs associatives.

## Position

**Une action tournée vers les bénéficiaires.** Forte du caractère non-lucratif de ses membres, l'ANEMPA agit dans l'intérêt des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou de dépendance en milieu institutionnel, et de leurs familles, avec l'idée que sa contribution doit permettre de renforcer - ou à tout le moins maintenir - leur position dans la société.

**Une expertise au service d'un partenariat.** De par le large éventail d'expertises réunies grâce à l'ensemble de ses membres, l'ANEMPA représente un partenaire incontournable des autorités politiques et administratives cantonales, en matière de politiques publiques traitant des personnes âgées et de leur accompagnement.

**Une voix unifiée dans un réseau.** Fédérant ses membres, l'ANEMPA s'inscrit dans le paysage socio-sanitaire cantonal en tant qu'interlocuteur privilégié des différents acteurs impliqués ; elle y entretient un important réseau d'actions et d'échanges, incarnant les spécificités de l'accompagnement des personnes âgées en milieu institutionnel et défendant leurs besoins dans une position commune et forte.

**Une compétence spécifique.** Consciente que la qualité des prestations médico-sociales offertes dépend des collaborateurs qui les dispensent, l'ANEMPA œuvre pour offrir une formation continue ciblée, pour promouvoir les spécificités et l'attractivité des métiers en EMS et pour en anticiper les évolutions, ainsi que pour préserver des conditions de travail contribuant au maintien des compétences dans les institutions.

**Une disponibilité dans l'information.** Point de contact centralisé, l'ANEMPA offre - à l'attention des personnes âgées et de leurs familles, des collaborateurs de ses membres, des autorités politico-administratives, des différents partenaires, des médias et du public - une information transparente et pertinente sur les sujets de sa compétence.

**Une volonté de mise en commun.** Consciente des enjeux socio-sanitaires et financiers liés au vieillissement de la population, l'ANEMPA œuvre dans le cadre d'une perspective pluridisciplinaire de l'accompagnement des personnes âgées ; par ailleurs, elle favorise la transversalité de son action afin de partager les expériences, développer les synergies et viser l'efficacité avec les ressources disponibles.